

# Sommaire

## 1. Evolution et structure de la population

- 1.1. Evolution annuelle 2014-2019
- 1.2. Population des moins de 20 ans
- 1.3. Population des 60 ans ou plus
- 1.4. Taux de dépendance économique
- 1.5. Lieu de naissance
- 1.6. Résidence antérieure en 2014

## 2. Activité

- 2.1. Taux d'activité des 15-64 ans
- 2.2. Taux d'emploi par sexe
- 2.3. Taux de chômage
- 2.4. Catégories socioprofessionnelles
- 2.5. Emplois du secteur public
- 2.6. Secteurs d'activité
- 2.7. Bassins d'emploi et navettes domicile-travail
- 2.8. Travail saisonnier et statut d'emploi

## 3. Diplômes - Langues - Communauté

- 3.1. Les non ou peu diplômés
- 3.2. Les diplômés de l'enseignement supérieur
- 3.3. Langues kanak
- 3.4. Population vivant en tribu et répartition par communauté
- 3.5. Etat matrimonial des 15 ans et plus

## 4. Ménages - Equipement

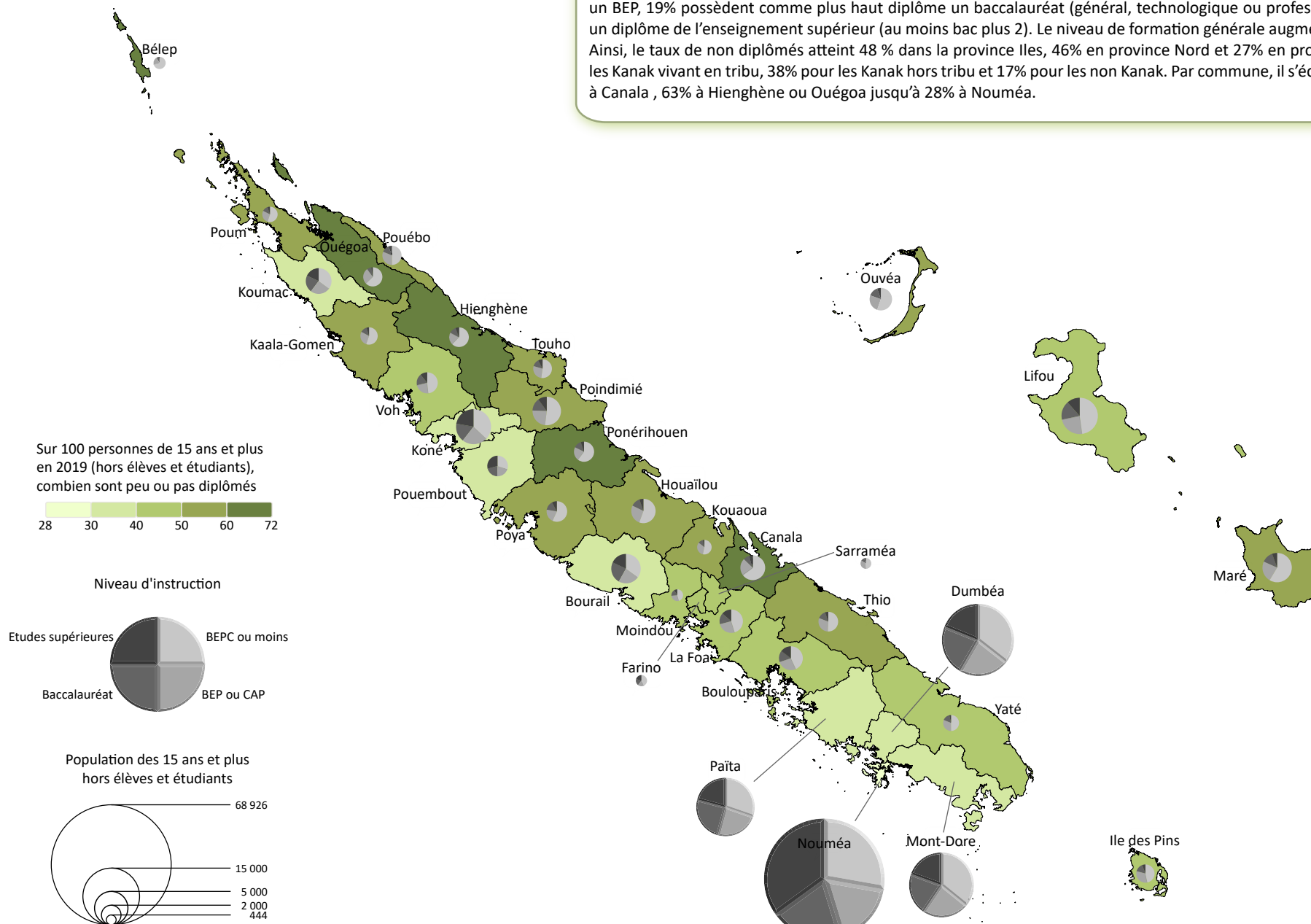
- 4.1. Taille du ménage
- 4.2. Composition des ménages
- 4.3. Equipement automobile
- 4.4. Ménages ayant accès à Internet
- 4.5. Equipement électro-ménager

## 5. Logement

- 5.1. Logements inoccupés
- 5.2. L'habitat collectif
- 5.3. Ménages propriétaires
- 5.4. Logements récents
- 5.5. Densité et superficie des logements
- 5.6. Réseau d'électricité
- 5.7. Réseau d'eau
- 5.8. Installations sanitaires

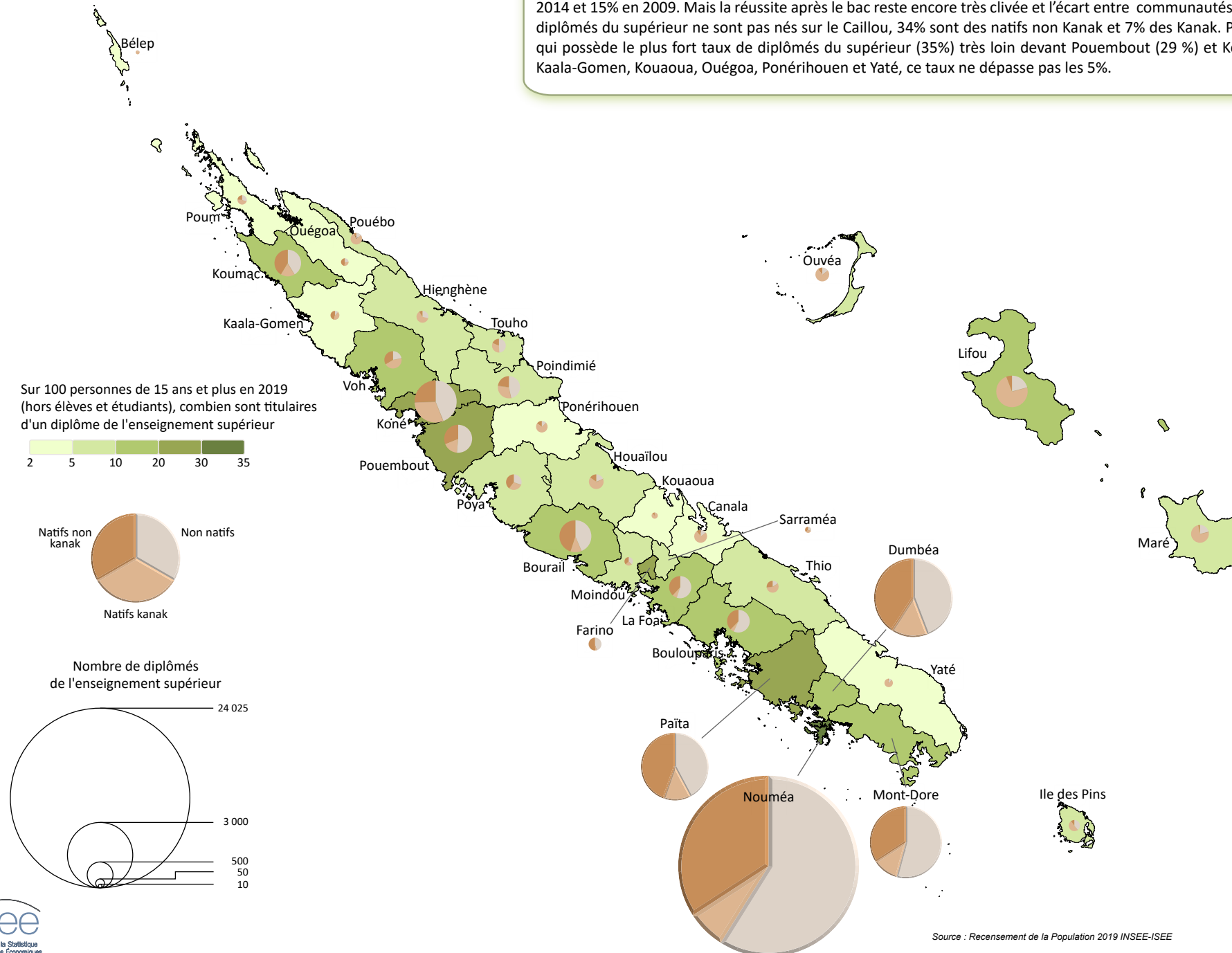
## un Calédonien sur trois est peu ou pas diplômé

En 2019, 32% des personnes non scolarisées n'ont aucun diplôme ou seulement le brevet des collèges, 24% détiennent un CAP ou un BEP, 19% possèdent comme plus haut diplôme un baccalauréat (général, technologique ou professionnel) et 25% ont décroché un diplôme de l'enseignement supérieur (au moins bac plus 2). Le niveau de formation générale augmente mais demeure disparate. Ainsi, le taux de non diplômés atteint 48 % dans la province Iles, 46% en province Nord et 27% en province Sud. Il est de 54% pour les Kanak vivant en tribu, 38% pour les Kanak hors tribu et 17% pour les non Kanak. Par commune, il s'échelonne de 71% à Bélep, 65% à Canala, 63% à Hienghène ou Ouégoa jusqu'à 28% à Nouméa.



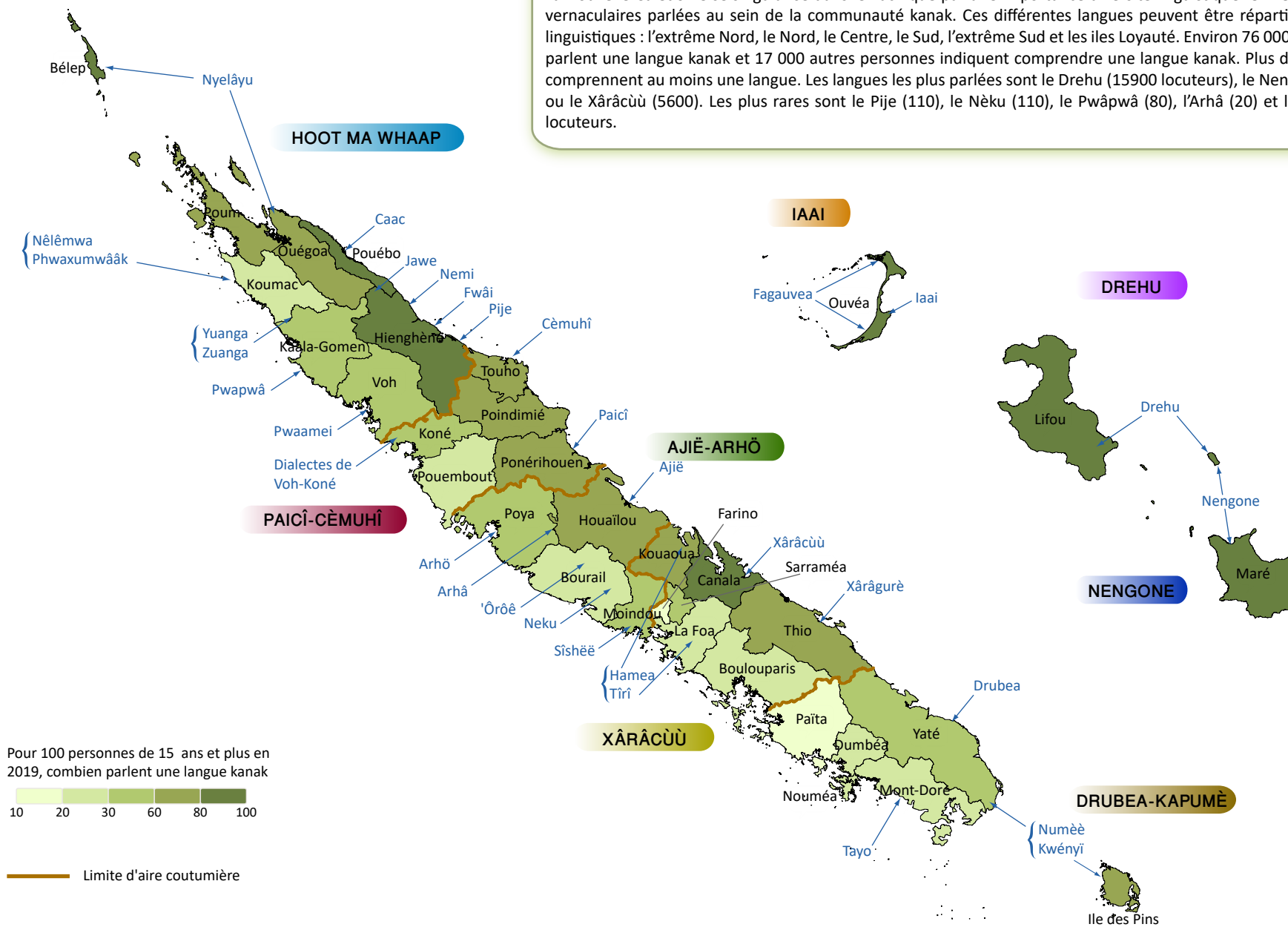
## Un Calédonien sur quatre est diplômé de l'enseignement supérieur

Parmi la population non scolarisée, 25% des personnes possèdent un diplôme supérieur au baccalauréat en 2019, contre 19% en 2014 et 15% en 2009. Mais la réussite après le bac reste encore très clivée et l'écart entre communautés ne se résorbe pas : 59% des diplômés du supérieur ne sont pas nés sur le Caillou, 34% sont des natifs non Kanak et 7% des Kanak. Par commune, c'est Nouméa qui possède le plus fort taux de diplômés du supérieur (35%) très loin devant Pouembout (29 %) et Koné (22%). A Belep, Canala, Kaala-Gomen, Kouaoua, Ouégoa, Ponérihouen et Yaté, ce taux ne dépasse pas les 5%.



**Plus d'un tiers de la population parle une langue kanak**

La Nouvelle-Calédonie se singularise dans le Pacifique par une importante diversité linguistique. On répertorie en effet 29 langues vernaculaires parlées au sein de la communauté kanak. Ces différentes langues peuvent être réparties en huit groupes ou aires linguistiques : l'extrême Nord, le Nord, le Centre, le Sud, l'extrême Sud et les îles Loyauté. Environ 76 000 personnes de 15 ans et plus parlent une langue kanak et 17 000 autres personnes indiquent comprendre une langue kanak. Plus de 90% des Kanak parlent ou comprennent au moins une langue. Les langues les plus parlées sont le Drehu (15900 locuteurs), le Nengone (9400), le Paicî (6500) ou le Xârâcùù (5600). Les plus rares sont le Pije (110), le Nèku (110), le Pwâpwâ (80), l'Arhâ (20) et le Sîshëë avec seulement 10 locuteurs.



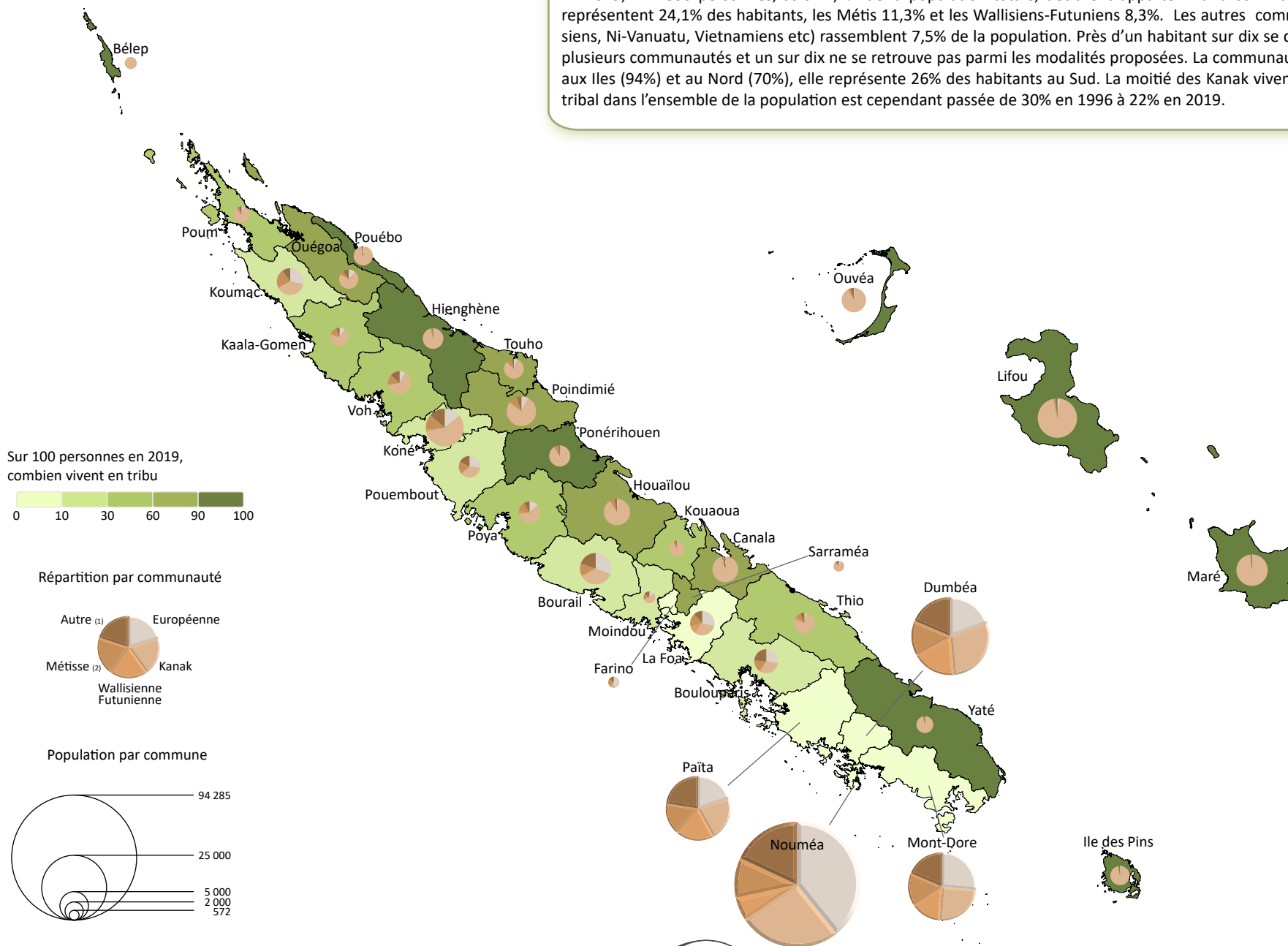
Pour 100 personnes de 15 ans et plus en 2019, combien parlent une langue kanak

10 20 30 60 80 100

— Limite d'aire coutumière

Une population pluriethnique

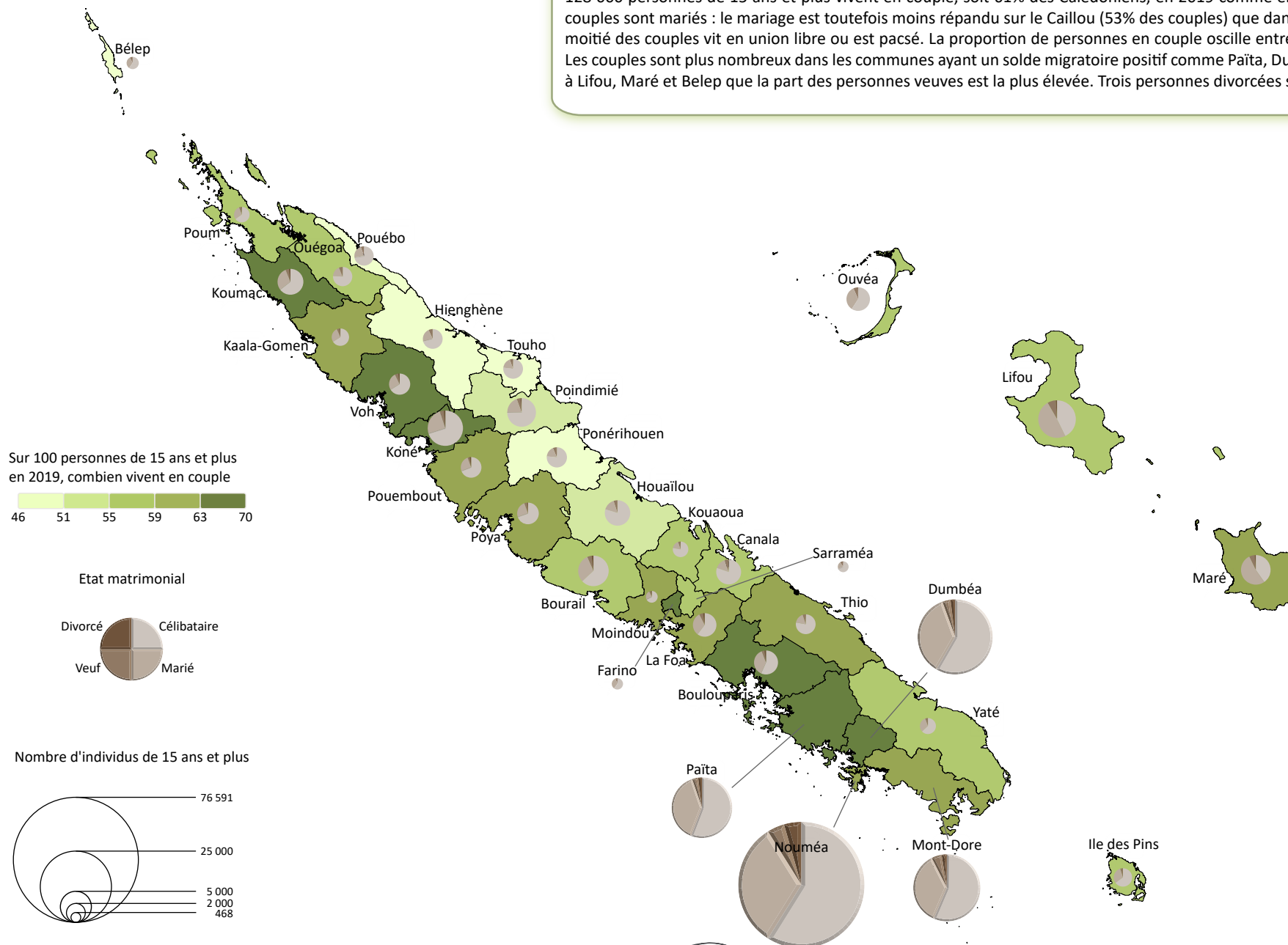
En 2019, 111 850 personnes, soit 41,2% de la population totale, déclarent appartenir à la communauté Kanak. Les Européens représentent 24,1% des habitants, les Métis 11,3% et les Wallisiens-Futuniens 8,3%. Les autres communautés (Tahitiens, Indonésiens, Ni-Vanuatu, Vietnamiens etc) rassemblent 7,5% de la population. Près d'un habitant sur dix se déclare métis ou appartenir à plusieurs communautés et un sur dix ne se retrouve pas parmi les modalités proposées. La communauté Kanak est très majoritaire aux Iles (94%) et au Nord (70%), elle représente 26% des habitants au Sud. La moitié des Kanak vivent en tribu. La part du milieu tribal dans l'ensemble de la population est cependant passée de 30% en 1996 à 22% en 2019.



(1) ni-vanuatu, indonésienne, vietnamienne, tahitienne, autre asiatique, autre, non déclarée.  
 (2) y compris les personnes ayant indiqué plusieurs communautés.

Trois Calédoniens sur cinq vivent en couple

128 000 personnes de 15 ans et plus vivent en couple, soit 61% des Calédoniens, en 2019 comme en 2014. La majorité (53%) des couples sont mariés : le mariage est toutefois moins répandu sur le Caillou (53% des couples) que dans l'hexagone (73%). Près de la moitié des couples vit en union libre ou est pacsé. La proportion de personnes en couple oscille entre 46% à Bélep et 69% à Païta. Les couples sont plus nombreux dans les communes ayant un solde migratoire positif comme Païta, Dumbéa, Koné ou Koumac. C'est à Lifou, Maré et Belep que la part des personnes veuves est la plus élevée. Trois personnes divorcées sur cinq habitent Nouméa.



**Actif ayant un emploi** : personne qui déclare exercer une profession, salariée ou non, même à temps partiel. Sont également classés sous cette rubrique les personnes qui aident un membre de leur famille (même sans rémunération), les apprentis sous contrat et les stagiaires rémunérés.

**Catégorie socioprofessionnelle** : classe de la population selon une synthèse de la profession (ou de l'ancienne profession), de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non). La plus agrégée comprend 8 groupes socioprofessionnels : agriculteurs et pêcheurs exploitants, artisans-commerçants et chefs d'entreprise, cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires, employés, ouvriers, retraités et autres personnes sans activités professionnelles.

**Chômeur** : au sens du recensement, personne ayant déclaré explicitement faire des démarches pour trouver du travail, qu'elle soit inscrite ou non à un organisme de recherche d'emploi.

**Densité de population** : rapport de la population d'un territoire à sa superficie. S'exprime en habitants par km<sup>2</sup>.

**Etat matrimonial légal** : désigne la situation conjugale d'une personne au regard de la loi (célibataire, mariée, veuve, divorcée). L'union libre ou la liaison par un Pacs (pacte civil de solidarité) ne constituent pas un état matrimonial légal.

**Espérance de vie** : représente la durée de vie moyenne (autrement dit l'âge moyen au décès) d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

**Famille monoparentale** : comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

**Indicateur conjoncturel de fécondité** : mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

**Lieu de travail** : zone géographique (commune ou quartier) où une personne exerce son activité professionnelle. Certaines personnes exerçant des professions bien déterminées (telles que chauffeur-routier, hôteesse de l'air, VRP, maçon, etc) les amenant à se déplacer plus ou moins fréquemment pour leur travail sont, par convention, considérées comme travaillant dans leur commune de résidence.

**Logement** : on distingue les résidences principales, les logements vacants (disponibles pour la vente ou la location, neufs achevés mais non encore occupés), les logements occasionnels (utilisés une partie de l'année pour des raisons professionnelles) et les résidences secondaires (utilisés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances).

**Ménage** : désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales. Les personnes vivant en collectivité (foyers de travailleurs, maisons de retraite, pensionnats, résidences universitaires, maisons de détention, ...) sont considérées comme vivant hors ménage.

**Ménage complexe** : ménage qui n'est ni une personne seule, ni un couple (avec ou sans enfants), ni une famille monoparentale. Ces ménages sont qualifiés de complexes dans la mesure où le type de lien (lien de parenté, liens amicaux, etc) peut être très variable entre les personnes ; ils comportent notamment les ménages au sein desquels cohabitent plusieurs générations, ainsi que les personnes vivant en colocation.

**Période d'achèvement de la construction** : la période considérée est la période d'achèvement de la construction de la maison ou de l'immeuble abritant le logement, telle qu'elle a été déclarée par ses occupants lors de la collecte du recensement. Si les différentes parties du logement ne sont pas de la même époque, il s'agit de la période d'achèvement de la partie habitée la plus importante.

**Personne de référence** : est déterminée à partir de la structure familiale du ménage et des caractéristiques des individus qui le composent :

- si le ménage compte une seule personne, cette dernière est la personne de référence,
- si le ménage compte deux personnes : si elles sont de sexe différent et identifiées comme formant un couple, l'homme est la personne de référence ; sinon la personne de référence est la personne active la plus âgée, ou si aucune des deux n'est active, la personne la plus âgée,
- si le ménage compte trois personnes ou plus : si un couple formé d'un homme et d'une femme est identifié, l'homme du couple est la personne de référence ; sinon la personne de référence est la personne active la plus âgée, ou si aucune des trois personnes considérées n'est active, la personne la plus âgée.

**Population active** : comprend la population ayant un emploi (ou population active occupée) et les chômeurs.

**Population inactive** : regroupe les personnes qui ne sont ni en emploi ni au chômage ; elle comprend les élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés, les retraités, les personnes au foyer et les personnes en incapacité de travailler.

**Résidence antérieure** : il s'agit du lieu de résidence 5 ans avant le recensement de 2009. Les personnes concernées sont donc âgées de 5 ans ou plus. Parmi ces personnes, on distingue celles qui habitaient dans le même logement, dans un autre logement de la même commune, dans une autre commune (en ou hors de la Nouvelle-Calédonie).

**Résidence principale** : logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage. L'aspect du bâti permet de définir plusieurs types de construction : la maison individuelle, l'appartement, la case mélanésienne, l'habitation précaire (principalement les « cabanes » dans les « squats ») et le bateau.

**Secteur d'activité** : un secteur regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale, au regard de la nomenclature d'activités française (NAF 2008 rev. 2). Les principaux secteurs présentés sont l'agriculture et la pêche (secteur primaire), les industries manufacturières et la construction (secteur secondaire) et les services (secteur tertiaire), qu'ils soient marchands (transports, commerce, activités immobilières et financières etc) ou non marchands (administration, enseignement, santé, action sociale).

**S**tatut d'occupation du logement : définit les situations juridiques des ménages concernant l'occupation de leur résidence principale. On distingue trois statuts principaux :

- le statut de propriétaire s'applique aux ménages propriétaires, copropriétaires et accédant à la propriété,
- le statut de locataire ou sous-locataire s'applique aux ménages acquittant un loyer, quel que soit le type de logement qu'ils occupent (logement loué vide ou loué meublé, chambre d'hôtel s'il s'agit de la résidence principale du ménage) ; le secteur social regroupe les locations à loyer modéré gérées par des organismes tels que la SIC (Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie), le FSH (Fonds Social de l'Habitat) ou la SEM Agglo,
- le statut de logé gratuitement s'applique aux ménages qui ne sont pas propriétaires de leur logement et qui ne paient pas de loyer (exemple : personnes logées gratuitement chez des parents, des amis, leur employeur, ...).

**Statut professionnel** : la notion de statut professionnel s'applique à la population active ayant un emploi et permet de distinguer les salariés des non-salariés (travailleurs indépendants, personnes travaillant à leur compte, chefs d'entreprise salariés, exploitants agricoles, artisans, commerçants, professions libérales). Les salariés regroupent les salariés du secteur privé et ceux de la fonction publique (État, collectivités locales ou territoriales, fonction publique hospitalière).

**T**aux d'activité : rapport entre le nombre d'actifs (actifs ayant un emploi et chômeurs) et la population totale correspondante.

**Taux de chômage** : part des chômeurs dans la population active.

**Taux de dépendance économique** : le ratio de dépendance est égal au nombre de personnes « d'âge inactif » (c'est-à-dire de moins de 15 ans ou de plus de 64 ans) pour 100 personnes « d'âge actif » (compris entre 15 et 64 ans).

**Taux d'emploi** : rapport du nombre de personnes ayant un emploi et la population totale correspondante.

**Taux de natalité** : rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année.